



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Insuffisance des équipements de sécurité scooters des mers et jet-skis

Question écrite n° 12271

Texte de la question

Mme Béatrice Bellamy alerte M. le secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer sur l'insuffisance des équipements de sécurité des usagers des *scooters* des mers et *jet-skis*. La saison estivale sur le littoral français permet la pratique de nombreux loisirs nautiques. Parmi les loisirs plébiscités, la pratique du *scooter* des mers ou du *jet-ski* est appréciée, particulièrement par les jeunes. Pour autant, ce loisir n'est pas sans risque. Des sauveteurs de la SNSM font part d'une forte hausse de accidentologie liée à cette pratique, avec des blessures plus ou moins graves qui pourraient être évitées. De nombreux cas de plaies ouvertes au menton sont constatés, par exemple. Aussi, Mme la députée se permet de solliciter M. le ministre afin d'engager une réflexion sur les équipements de sécurité obligatoires pour cette pratique, plus précisément sur le fait d'imposer le port du casque en modifiant l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires et à la prévention de la pollution. Ce simple port du casque éviterait de nombreuses blessures et ainsi, la mobilisation récurrente des sauveteurs en mer. Elle souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Bellamy](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12271

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Mer](#)

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 octobre 2023](#), page 9131

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)